

**Fiche d'actualité : Déchéance de nationalité / Formation professionnelle /
Charlie Hebdo**

le 06/01/2016

- **Déchéance de nationalité : ne pas occulter les vrais sujets concernant la lutte contre le terrorisme**

Les débats autour de la déchéance de nationalité promettent de durer encore plusieurs semaines, jusqu'à la réunion du Congrès en vue de modifier la Constitution. Dernièrement, plusieurs voix se sont ainsi élevées à gauche pour réclamer que le projet de déchéance de nationalité appliquée à un terroriste binational soit étendu à l'ensemble des Français convaincus de terrorisme, y compris ceux n'ayant qu'une seule nationalité.

Jusqu'alors, cette proposition n'avait pas été portée par notre mouvement car il était communément admis que la France, liée par des Traités internationaux, ne pouvait rendre un individu apatride. Si ce qui était présenté hier comme « impossible », par ceux-là même qui le proposent aujourd'hui, entre dans le champ des possibles, alors le Front National n'y est évidemment pas hostile.

Mais ceci ne doit pas masquer les vrais débats. La déchéance de nationalité pour les individus condamnés pour terrorisme, qu'ils soient binationaux ou non, est une mesure très largement soutenue par les Français ; il serait donc regrettable que cette question monopolise le débat public et occulte les autres mesures indispensables à mettre en oeuvre en vue de lutter efficacement contre le terrorisme et son vecteur idéologique principal : l'islamisme radical.

Parmi ces mesures essentielles, s'ajoutant à la déchéance de nationalité, le Front National insiste plus particulièrement sur :

- Le rétablissement permanent des contrôles à nos frontières nationales (ce qui implique de sortir des Accords de Schengen et de rétablir les moyens de la douane dont les effectifs avaient fondu sous Nicolas Sarkozy).
- Le réarmement humain, matériel et financier des forces de police, de gendarmerie, de l'armée et des services de renseignement.
- La fermeture immédiate de la centaine de mosquées radicales identifiées par le Ministère de l'Intérieur.

- **La formation professionnelle : vers une tentative de baisse statistique du chômage**

Au cours de ses vœux au gouvernement, François Hollande a rappelé son souhait d'engager un grand plan de formation à destination des chômeurs. Concrètement, il s'agirait d'offrir 500 000 formations aux demandeurs d'emplois pour un budget d'environ 1 milliard d'euros, supporté pour moitié par l'Etat. Remarquons déjà que ce plan inclut et reprend les 150 000 formations déjà annoncées en octobre dernier par François Hollande...

Au-delà du caractère purement « marketing » de ces chiffres, et qu'il convient bien évidemment de relativiser, apparaît la tentative grossière et visible du Président de la République de procéder à une baisse purement statistique du chômage. En effet, les chômeurs actuellement en catégorie A (celle traditionnellement observée pour commenter l'évolution du chômage et qui regroupe l'ensemble des actifs n'ayant exercé aucune activité au cours du mois) basculent automatiquement en catégorie D dès lors qu'ils suivent une formation ou un stage professionnel.

Si l'inversion réelle et durable de la courbe du chômage a été posée par François Hollande lui-même comme une condition impérative de sa candidature à la Présidentielle de 2017, il est surréaliste que celui-ci cherche à tout prix à obtenir cette inversion par un tour de passe-passe statistique, plutôt que par la mise en oeuvre d'une véritable politique économique susceptible de créer des emplois.

Sur la formation professionnelle à proprement parler, il convient également de dénoncer un système particulièrement opaque et pour le moins inefficace en termes de retour à l'emploi des chômeurs. Pourtant, les moyens affectés à la formation professionnelle sont considérables : le budget de la formation professionnelle représente environ 30 milliards d'euros par an, supporté pour moitié par l'Etat, pour moitié par les entreprises, et abondant pas moins de 50 000 organismes de formation différents. De toute évidence, une grande réforme de la formation professionnelle s'impose dans notre pays.

- **Une de Charlie Hebdo : la liberté d'expression avant tout**

Une nouvelle fois, à l'occasion de la sortie du numéro « anniversaire » des attentats du 7 janvier 2015, la Une de Charlie Hebdo fait polémique.

Si chacun est libre d'avoir dessus son propre avis, il convient dans son discours public de défendre d'abord la liberté d'expression, dans les limites définies par loi. Inutile de crier avec les responsables religieux prompts à s'indigner pour un rien et contribuant, par là, à tendre le débat public au lieu de l'apaiser.

De manière générale, l'intervention devenue quasi systématique d'un certain nombre de responsables religieux dans le débat public, que ce soit pour condamner les Unes de Charlie Hebdo ou d'autres publications, ou pour commenter l'actualité, commence à poser problème. L'incitation au communautarisme religieux devient évidente et nuit de fait à l'unité nationale.

Auteur : Joffrey Bollée